

# FONTAINE

## rive gauche

ville-fontaine.fr

Votre magazine municipal  
# 353 | DÉCEMBRE 2020



**La sécurité : une priorité  
de l'équipe municipale**

# Fontaine en image

## Feuilles de saison

En automne, les feuilles tombent et tourbillonnent au gré du vent... Et sur le terrain, les équipes de propreté urbaine assurent le ramassage pour améliorer le cadre de vie des habitants.



## SOMMAIRE

### 4 La rétro

### 6 Décodage

Du côté des Balmes

### 7 Le dossier

La sécurité : une priorité de l'équipe municipale

### 12 Une ville qui compte

12 Avenir pro formations

12 Smart and Green

13 Échos de la Métropole

### 14 Humaine et citoyenne

14 Gros plan sur le vélo

15 Conseil municipal du 2 novembre

15 Portrait : Servane Hugues

16 Les services municipaux s'adaptent

17 Consommons local !

18 Accueils de loisirs : à votre service !

### 19 Active et créative

19 Projet vidéo du Conservatoire

20 Association de protection civile de l'Isère

### 21 Libres expressions

### 22 Vie pratique

22 Nouvelle pizzeria

23 Nourrir les oiseaux en hiver



Franck LONGO  
maire de Fontaine

## ÉDITORIAL

# La sécurité : une priorité municipale

La sécurité est une condition indispensable pour garantir aux Fontainoises et aux Fontainois un cadre de vie agréable et apaisé. Elle est une priorité absolue pour notre Municipalité. Le Maire, officier de police judiciaire, doit se donner tous les moyens que lui procure la loi. À Fontaine, depuis l'installation de notre nouvelle Municipalité, c'est l'objectif que nous nous sommes fixés. Depuis juillet, les élus accompagnent régulièrement la police municipale sur le terrain. Nous allons travailler à élargir les horaires d'interventions de la police municipale et les recrutements de policiers municipaux supplémentaires viendront renforcer les patrouilles sur le terrain. La présence humaine est indispensable pour prévenir et lutter contre la délinquance. Aux côtés de la police municipale, le service prévention et médiation occupe une place importante comme acteur de proximité dans les quartiers.

En plus des moyens humains, le déploiement d'un réseau de caméras de vidéoprotection pour accompagner le travail sur le terrain de la police municipale est enclenché. Ce déploiement poursuivra 4 objectifs : lutter contre les incivilités et les actes de délinquances, punir les délits routiers, sanctionner les dépôts sauvages et prévenir les risques majeurs. Fontaine se donnera les moyens de lutter activement contre l'insécurité.

En ce mois de décembre, la sécurité sanitaire reste toujours d'actualité. L'épidémie de Covid-19 nous oblige toutes et tous à faire preuve de

civisme et bouscule nos habitudes. Les services de la Ville et du CCAS s'adaptent. Les agents des accueils sont présents et les guichets continuent de fonctionner normalement. Je tiens à les en remercier ainsi que l'ensemble des agents de la commune dans une période particulièrement difficile.

En cette fin d'année particulièrement éprouvante, le mois de décembre n'échappera pas aux nombreuses restrictions pour enrayer l'épidémie. Nous ne devons cependant pas oublier « l'esprit de Noël » qui doit nous rappeler en ces temps de fêtes qu'il faut penser à nos aînés et aux personnes isolées ou malades et les aider avec bienveillance. Tout comme nous devons continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières pour aider celles et ceux qui sont en première ligne et en particulier le personnel médical pour combattre ce virus.

*Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes  
de fin d'année, prenez soin de vous.*

Fontaine rive gauche #353. ISSN 0998 7894.

Directeur de la publication : Franck Longo

Directeur de la communication : Chris Guillaudin

Rédactrice en chef : Valérie Treilleford

Rédaction : Nicolas Burdin, Valérie Treilleford

Photographies : Philippe Tripier

Infographies : Laure Bossan, Stéphanie Ogier

Service communication de la Ville de Fontaine,  
15 rue Jean Bocq, 38600 Fontaine. 04 76 95 63 24

fontainerivegauche@ville-fontaine.fr.

Mise en page : Éditions Victoria, 09 54 99 27 12

Impression (papier PEFC et encres végétales) :

Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson,  
38330 Montbonnot-Saint-Martin. 04 76 18 56 16

Diffusion : Géo diffusion

Tirage : 12 200 exemplaires. Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2020



#### PROBLÈME DE DIFFUSION ?

Le journal est diffusé dans votre boîte aux lettres du 30 novembre au 4 décembre. Si vous ne l'avez pas reçu ou en retard, merci de contacter le service communication : [communication@ville-fontaine.fr](mailto:communication@ville-fontaine.fr) ou 04 76 95 63 20.



## Accueils de loisirs

Malgré le contexte sanitaire, les accueils de loisirs de la Ville sont restés ouverts durant les vacances d'automne et ont proposé, dans le respect du protocole en vigueur, de nombreux ateliers, des initiations et des sorties pour continuer à développer la curiosité et la créativité des plus jeunes.



## Hommage

Un temps d'hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le vendredi 16 octobre, s'est déroulé lundi 2 novembre, en présence des élus, dans tous les établissements scolaires de Fontaine. Le maire Franck Longo, Flavien Blanc (conseiller délégué à la lutte contre les pollutions) et Elsa Santamarina (inspectrice de l'éducation nationale) ont affirmé l'unité de la communauté éducative autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité. Cet hommage s'est traduit par la lecture de *La lettre aux instituteurs et institutrices* de Jean Jaurès, suivie d'une minute de silence. Le 21 octobre, les élus, agents municipaux et habitants de Fontaine se sont associés à l'hommage national lors d'une cérémonie devant l'Hôtel de ville.



### Jeunesse créative

Durant les vacances d'automne, le service jeunesse et La Source ont proposé des animations avec des stages de mashup (mixage d'images et de sons) et des ateliers radio (micro trottoirs, plateaux en direct).



### Résidences autonomie

Fin octobre, le maire Franck Longo et Sonia Iannello (conseillère déléguée aux personnes âgées et maintien à domicile) se sont rendus à La Roseraie et à La Cerisaie. Ils ont rencontré les résidents et le personnel des résidences autonomie de la Ville et témoigné de leur soutien aux aînés en cette période de crise sanitaire.



### Cérémonie du 11 novembre

En présence des membres de l'association des Amis de la fondation pour la mémoire de la Déportation, le maire Franck Longo, Christian Faure (conseiller délégué au devoir de mémoire et à la citoyenneté) et les présidents de groupe ont déposé des gerbes devant la plaque du souvenir du 11 novembre 1943 rappelant la mémoire des personnes arrêtées, puis déportées pour avoir célébré l'armistice du 11 novembre 1918 malgré l'occupation nazie. La délégation s'est ensuite recueillie devant le Monument aux morts 14/18.



## REPÈRES

# Du côté des Balmes

Focus sur le quartier des Balmes aujourd'hui identifiable grâce à l'école portant le même nom et bien sûr grâce à La Source, l'un des équipements culturels de Fontaine. Visite guidée.

Ce secteur de la commune est situé au Sud de l'Hôtel de ville et de l'avenue Aristide Briand. Son environnement est constitué de nombreux immeubles datant des années 1960 et 1970 et de quelques maisons individuelles. On peut y trouver notamment l'école maternelle et la salle Marguerite Tavel, l'école élémentaire Les Balmes, le foyer Gaston Monmousseau, le parvis Schmalkalden et La Source. Le quartier des Floralies (et du « Colonel Fabien ») est à proximité immédiate.

### Avant, c'était comment ?

Historiquement, le quartier des Balmes était beaucoup plus étendu et englobait l'allée des Balmes, le château Borel (ou château des

Balmes). L'origine du nom « Les Balmes » serait un dérivé du mot latin « baume » signifiant « grotte », en référence probablement à l'abri de « Barne Bigou » découvert à Fontaine sur les falaises au-dessus de la zone industrielle. Dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, le secteur avait un tout autre visage : des champs, des fermes, des petits commerces, des maraîchers... Plus tard, les habitants du quartier vont voir s'installer un garage, le laboratoire d'Odontol (fabrique de dentifrice) ou encore la confiserie Cenou (à l'initiative des propriétaires de la chocolaterie Cemoi de Grenoble). Implantée rue de la Liberté, l'aventure de la confiserie ne va durer que de 1949 à 1955. Par la suite, la Ville de Fontaine va racheter le site pour y installer

pendant un temps ses services techniques. Le bâtiment de l'école des Balmes, aux façades facilement reconnaissables datant des années 1930, reste la « boussole » de ce quartier tant l'historique de ce site a marqué les riverains.

### À la croisée des... musiques

Situé aujourd'hui à côté de l'arrêt de tram « Hôtel de ville-La Source », l'équipement culturel et musical de la commune a ouvert ses portes au début de l'année 2010. La Source aurait dû fêter son dixième anniversaire cette année, mais compte tenu de la situation sanitaire, l'événement festif est reporté.

La Source est l'équipement municipal qui valorise les pratiques culturelles au cœur de la ville et qui rayonne désormais bien au-delà du territoire communal. Dans un bâtiment à l'architecture minérale et ossature bois, La Source regroupe 3 salles de spectacles (l'auditorium, l'ampli et la grande salle), 2 studios de répétition et le conservatoire de musique. Le projet de l'établissement est triple. D'abord culturel, le projet est basé sur l'ouverture, le partage, l'éducation artistique, la rencontre et la convivialité. Ensuite, La Source présente un volet pédagogique avec le conservatoire de musique, intégré dans le bâtiment, dont les principales missions sont la formation, la diffusion musicale et la création. Enfin, le projet artistique privilégie le spectacle vivant à dominante musicale, sous toutes ses formes. La Source est également un lieu de découverte, aux esthétiques à la fois pointues (musique contemporaine, expérimentale ou improvisée) et accessibles à tous (classique, hip-hop, soul, groove, pop, rock). En 10 ans, La Source a accueilli de très nombreux artistes de renom et a fait découvrir tout autant de talents de la scène internationale, nationale ou locale. **NB**



### Une fresque à l'école des Balmes

Dans le cadre du Street Art Fest Grenoble Alpes, une œuvre a été réalisée cette année sur les murs de l'école des Balmes par l'artiste Philibert.



## Le dossier

# La sécurité : une priorité de l'équipe municipale

La sécurité est une priorité de la nouvelle Municipalité qui a décidé d'amplifier la présence sur le terrain de la police municipale, de renforcer la vidéoprotection, de lutter contre les incivilités et les troubles à l'ordre public. Autant d'actions de proximité qui visent à rendre la ville plus sûre et plus apaisée. Tour d'horizon.



Préoccupation majeure des Fontainoises et des Fontainois, la Ville de Fontaine va développer un programme ambitieux en matière de sécurité afin de lutter efficacement contre les délits, les nuisances et les incivilités.

## Sécurité : des acteurs et des moyens

L'État est garant de la sécurité publique, mais la Ville y contribue par son pouvoir de police administrative et judiciaire, ses actions de médiation et de dissuasion. Différents acteurs de terrain œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention (les polices municipale et nationale, le service prévention-médiation, les services techniques, les bailleurs sociaux, les associations de prévention...).

*“La sécurité est une priorité de l'équipe municipale. Nous souhaitons qu'à Fontaine, il n'y ait plus aucune zone de non-droit.”*

**Gérard Tardy**, adjoint à la sécurité et la tranquillité

### Police municipale : des agents de terrain

Placés sous l'autorité du maire Franck Longo, les 12 agents de la police municipale assurent une présence de terrain, veillent au respect des arrêtés municipaux (règlement des marchés, non-divagation des animaux, consommation excessive d'alcool...), à la sécurité routière et la tranquillité publique (interventions en cas de rixes, d'attroupements...). Dans le cadre du transfert de compétences à la Métropole, le Maire a souhaité conserver ses droits de police administrative de circulation et de stationnement.

La police municipale peut constater l'ensemble des infractions (contraventions, délits et crimes) et sanctionner certaines par des contraventions (vitesse excessive, feux rouges, chiens dangereux, non-respect du port du masque...). Pour les autres faits relevant de la compétence judiciaire, la police municipale informe en temps réel l'officier de police judiciaire et les autres autorités d'État afin de recevoir des instructions. *“Notre cœur de métier est de veiller au respect du Code de la route et des arrêtés municipaux, relève Roger Valtat, directeur de la police municipale. Concernant la sécurité routière, nous pouvons par exemple sanctionner le non-respect d'un feu rouge. Au sujet des arrêtés municipaux, la police municipale*

*est chargée notamment des nuisances sonores ou de la divagation des chiens.”*

Les agents de la police municipale effectuent très régulièrement des patrouilles de terrain (à pied, à moto ou en voiture), des surveillances et assurent aussi une présence lors d'événements de la commune (fêtes, marchés...). En soirée, ils portent une vigilance particulière aux auteurs de troubles et mènent une action amplifiée et soutenue, en complémentarité avec la police nationale, pour limiter le trafic de stupéfiants. L'arrêté préfectoral du 25 juillet 2017 autorise l'enregistrement audiovisuel des interventions de la police par caméras mobiles. Ces équipements permettent la prévention des incidents et le constat des infractions. Le déclenchement de la caméra est annoncé par les policiers municipaux et il est visible par le biais d'une diode rouge sur l'avant de la caméra. Ce système est déclaré auprès de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) qui régit le droit d'accès aux images. La police municipale a aussi en charge la gestion opérationnelle de la vidéoprotection sur le territoire.

3 ASVP (Agents de surveillance de la voie publique) complètent les effectifs. Ils assurent la surveillance des lieux publics, des marchés, des transports en commun, des parcs et espaces publics, les entrées et sorties d'écoles et le stationnement limité et gratuit avec l'utilisation du disque bleu européen.

### Convention avec la police nationale

Une convention de coordination entre la police nationale et municipale, permettant d'organiser leur complémentarité, a été signée, en août 2020 pour 3 ans, entre le Maire, la directrice départementale de la sécurité publique, le préfet et le procureur de la République. Cette convention organise les liens, fixe les échanges d'informations et les actions communes. Elle permet notamment la mise en place de patrouilles mixtes avec des policiers municipaux et nationaux.

### La police municipale en quelques chiffres

- 12 policiers municipaux
- 3 ASVP (Agents de surveillance de la voie publique)
- 3 véhicules légers
- 2 motos
- 1 système radio et des téléphones portables
- 3 caméras piétons
- Des armes de défense et gilets pare-balles
- Des procès-verbaux électroniques

13 rue Jean Bocq

04 76 53 11 78 ou 06 85 19 53 21

Horaires de 8h à minuit du lundi au samedi

### Activités de la police municipale

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2020

- 352 PV électroniques dressés dont :
  - 146 pour le stationnement (stationnement gênant ou sur une place handicapée...)
  - 177 pour une infraction à la circulation (non-respect d'un feu rouge, d'un stop...)
  - 14 excès de vitesse
  - 15 verbalisations pour non port du masque
- 54 procès-verbaux adressés au procureur (circulation, ivresse publique, découverte de stupéfiants, outrage et rébellion, découverte d'armes, différent familial, ouverture d'établissements non autorisés pendant le confinement)
- 472 h : contrôles routiers
- 52 h : contrôles de la vitesse
- 180 h : gestion de troubles à l'ordre public
- 107 h : contrôles avec la police nationale
- 372 h : surveillances spécifiques dans différents secteurs de la ville

# Prévention et médiation

Dans la chaîne des réponses aux problèmes de sécurité, la prévention et la médiation occupent une place importante notamment en termes d'écoute et de régulation des conflits. Composé de 5 personnes (1 responsable, 1 assistante et 3 correspondants de quartier), le service prévention/médiation développe plusieurs missions : une action de proximité, une veille dans les quartiers et des actions à la fois, éducatives, sociales et dissuasives.

## Les correspondants de quartier

En lien direct avec la population, les instances de copropriétés et les différents acteurs de terrain, les 3 médiateurs ont pour mission de gérer les conflits entre habitants, d'apaiser les tensions dans les espaces publics et de repérer d'éventuelles difficultés ou incidents. Ce travail consiste à créer du lien et à aller à la rencontre des habitants pour rappeler les règles de vie, sans passer obligatoirement par la voie judiciaire. Ils assurent une présence du mardi au samedi de 14h à 21h du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et de 15h à 22h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.



Visite du point d'accès au droit en présence du maire Franck Longo, des adjoints Denis Miniconi, Gérard Tardy, d'Anne Auclair-Rabinovitch (présidente du tribunal de justice de Grenoble), d'Aline Laydevant (déléguée du préfet), de Gérard Mounier (délégué du procureur de la république), de Thierry Baldin (directeur des services de greffes judiciaires)

## Le point d'accès au droit

Le service prévention et médiation propose un point d'accès au droit (cofinancé par la Commission départementale d'accès aux droits). C'est un lieu d'écoute, de résolution des conflits, de conseils et d'information. Plusieurs permanences (sur rendez-vous) sont proposées aux habitants pour les aider dans leurs démarches ou litiges :

- une permanence d'un avocat
- une permanence d'un juriste de l'association Aide et information aux victimes
- une permanence du conciliateur de justice

Une nouvelle permanence a également été mise en place début 2020 au centre social Romain Rolland avec un avocat et l'association Aide et information aux victimes.

### Service prévention/médiation

Point d'accès au droit

12 avenue Aristide Briand - 04 76 27 58 71

## La médiation de nuit

Autre dispositif de prévention, la médiation de nuit assurée par une équipe de l'association Agil qui intervient du mardi au samedi tout au long de l'année. Cette mission s'inscrit dans une démarche intercommunale portée par le Syndicat

intercommunal de la rive gauche du Drac (Sird) avec une coordination au niveau local. Ce service est une réponse apportée aux habitants pour lutter contre l'insécurité, les dégradations, les regroupements dans les parties communes des immeubles et l'isolement.

## Des actions pour les mineurs

La Ville mène aussi des actions en direction de la prévention de la délinquance chez les mineurs. Le service prévention/médiation intervient dans les établissements scolaires. Il est aussi au cœur du dispositif « veille mineur en danger ». Régulièrement, les différents acteurs socio-éducatifs, de l'éducation et de la justice, se réunissent, ce qui permet de repérer des comportements de mineurs susceptibles d'évoluer vers des actes délinquants, de mise en danger pour eux-mêmes ou pour autrui, d'un décrochage scolaire ou d'une déscolarisation. Également, depuis la loi du 5 mars 2007, le Maire est en mesure de convoquer les mineurs accompagnés de leurs parents pour un rappel à la loi : *"Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité publiques"*.

# La vidéoprotection pour lutter plus efficacement contre l'insécurité

Le dispositif de vidéoprotection, complémentaire aux moyens humains, s'appuie sur des enregistrements de caméras installées dans l'espace public. Les images du dispositif sont consultées par des fonctionnaires (assermentés par l'État) afin de faciliter la résolution d'enquêtes dans le cadre de réquisitions judiciaires. Les premières installations dans la commune remontent à 2012 place Louis Maisonnat et aux Fontainades.

## De nouvelles caméras

En 2019, de nouvelles caméras ont complété le maillage : 2 caméras (vérifiant le passage des véhicules) ont été fixées avenue Aristide Briand et boulevard Joliot-Curie. 3 caméras dôme à 360° (programmables et pilotables à distance) ont été installées boulevard Joliot-Curie, à la Maison du temps libre, à La Source et récemment



*"Le déploiement de la vidéoprotection est une priorité de l'équipe municipale."*

**Gérard Tardy, adjoint à la sécurité et la tranquillité**

2 supplémentaires à proximité du square Gisèle Halimi. 4 caméras fixe d'ambiance (avec 4 objectifs filmant à 360°) ont été posées à l'Hôtel de ville, La Source, place de la Commune de Paris et au marché Marcel Cachin. 1 des 9 caméras de première génération a été déplacée dans la rue Jean Bocq. 1 caméra mobile vient compléter ce dispositif et offre la possibilité d'être déplacée afin de sécuriser d'autres sites en fonction d'événements locaux ou d'incivilités (dépôts sauvages) ainsi que des lieux fréquentés. Parallèlement à ce dispositif de vidéoprotection, et dans un souci de sécurité et de lutte contre les intrusions scolaires, des visiophones et d'alarmes à l'entrée des sites scolaires fontainois ont été mis en place. La nouvelle équipe municipale souhaite étendre ce maillage pour lutter encore plus efficacement contre l'insécurité.

# Les premières orientations

La Municipalité fait de la sécurité une priorité afin de garantir un cadre de vie plus sûr et attractif à ses habitants. Pour cela, l'accent sera mis sur la lutte contre les incivilités, les troubles à l'ordre public, les infractions routières et les dépôts sauvages.

## Des plages horaires amplifiées et des moyens supplémentaires

La nouvelle Municipalité envisage, dès le début 2021, de modifier les horaires des policiers municipaux : une plage horaire plus importante en soirée et travail le dimanche. Les effectifs de la police municipale seront augmentés en cours du mandat pour permettre un accroissement des patrouilles. Chaque semaine, l'adjoint d'astreinte accompagne la police municipale sur le terrain.

## Renforcement des patrouilles mixtes

Dans le cadre de la convention de coordination avec la police nationale, signée en août 2020 entre le Maire, la directrice départementale de la sécurité publique, le préfet et le procureur de la République, les patrouilles mixtes (police municipale et nationale) ont été augmentées afin d'assurer une meilleure surveillance de la commune.

## Déploiement de la vidéoprotection et de la vidéoverbalisation

Le déploiement de la vidéoprotection est une priorité de l'équipe municipale. De nouvelles caméras vont être prochainement installées avant l'installation d'ici quelques mois d'un maillage plus conséquent de la vidéoprotection sur l'ensemble de la commune. L'objectif du développement des caméras à Fontaine participera à la lutte contre les actes de délinquance, à la prévention des risques majeurs (éboulement, rupture de la digue) et permettra de verbaliser les infractions routières et de réprimer les dépôts sauvages.



## La sécurité routière, une priorité

Les contrôles routiers ont été renforcés depuis le mois de juillet sur les principaux axes de circulation. À partir du 1<sup>er</sup> décembre, la Ville va mettre en place un système de vidéoverbalisation pour améliorer la sécurité routière. Avec les caméras de dernière génération, des agents assermentés pourront verbaliser en temps réels et à distance les infractions routières, en particulier les cas de vitesse excessive et les rodéos. Ce dispositif vient compléter les moyens humains déployés sur le territoire.



## Partenariat avec les différents acteurs de la sécurité

Le Groupe de partenariat opérationnel (GPO) réunit la Municipalité (le Maire et l'adjoint à la sécurité), la police municipale, la police nationale, les bailleurs sociaux et les acteurs de la prévention. Ses missions ? Échanger sur les problématiques de sécurité dans les différents secteurs sensibles de la commune. À la suite du 1<sup>er</sup> GPO organisé par la Ville, plus de 60 épaves de véhicules ont été retirées par la police nationale. Le GPO se réunit tous les mois pour faire un état des lieux et éventuellement renforcer l'action dans un quartier particulier.

## Lutte contre les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages de meubles, d'électroménager ou de déchets représentent un vrai défi pour la Ville avec des problèmes d'hygiène,

de sécurité et de cadre de vie. Face au manque de civisme de personnes peu scrupuleuses qui abandonnent leurs encombrants sur l'espace public, générant alors des dépôts sauvages, la nouvelle Municipalité agit ! Chaque semaine, ce sont en moyenne 35 m<sup>3</sup> d'encombrants qui sont évacués par les services municipaux. Une campagne d'information pour sensibiliser les habitants à ce fléau va être lancée. Un arrêté pollueur/payeur sera pris pour faire payer le coût

## Les numéros utiles

### • Police municipale

De 8h à minuit du lundi au samedi  
13 rue Jean Bocq

04 76 53 11 78 ou 06 85 19 53 21

### • Service prévention/médiation

Point d'accès au droit  
12 avenue Aristide Briand  
04 76 27 58 71

### • Bureau de police nationale

81 mail Marcel Cachin  
04 76 26 23 17

### • Numéros d'urgence :

15 : Samu

18 : pompiers

17 : police secours

112 : numéro d'urgence européen pour tous les téléphones portables ou fixes

# de la Municipalité



## Prévention des risques majeurs

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication sont des facteurs de protection. À Fontaine, le plan de prévention sera prochainement revu pour prendre en compte les risques technologiques, terroristes et sanitaires.

*“Grâce à l'ensemble de ces mesures, la Ville de Fontaine s'engage pour la sécurité, avec volontarisme et pragmatisme, au bénéfice des Fontainoises et des Fontainois, sur l'ensemble des quartiers, afin d'apporter des réponses concrètes aux habitants pour améliorer leur vie quotidienne.”*

**Gérard Tardy**, adjoint à la sécurité et la tranquillité

## Des référents de quartier

La Ville envisage de mettre en place des voisins référents de quartier. Ce dispositif s'appuie sur la vigilance des habitants afin de lutter contre les incivilités, les actes de délinquance et les cambriolages. Les citoyens peuvent ainsi manifester leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels sur l'espace public.

de l'enlèvement des encombrants par les auteurs des incivilités. Grâce à la vidéoprotection, les auteurs des faits seront identifiés. Rappelons que déposer des encombrants sur la voie publique est puni d'une amende de 68 € et de 1 500 € dans le cas de l'usage d'un véhicule.

## Questions à l'élu



**Gérard Tardy**  
Adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique

### Quels sont les grands axes de votre politique de tranquillité publique ?

*Nous allons développer un programme ambitieux en matière de sécurité. Notre politique s'articule autour de 5 axes : la lutte contre les incivilités routières, avec la vidéoverbalisation, la lutte contre les actes de délinquance, les nuisances (squats, nuisances sonores, tapage nocturne...), les dépôts sauvages et également la prévention des risques majeurs. Nous comptons donner tous les moyens légaux à la police municipale pour assurer l'ensemble de ses missions. Assurer la tranquillité publique doit se faire en étroite collaboration avec les différents acteurs, la police nationale, bien évidemment, sans oublier les bailleurs sociaux et les associations de prévention. Il faut assurer une présence forte sur le terrain et travailler en transversalité pour lutter efficacement contre les incivilités et les délits. C'est la condition pour avoir un cadre de vie respectueux de la sécurité des Fontainois.*

### Quelles actions allez-vous mettre en place ?

*Nous allons renforcer au quotidien nos actions dans l'exercice des pouvoirs de police du Maire. Nous allons, par exemple, étudier l'élargissement des horaires des policiers municipaux en soirée et le dimanche. D'ici la fin du mandat, nous prévoyons une augmentation de l'effectif de la police municipale. La police municipale est une police avant tout de proximité qui doit être présente sur le terrain à tout moment. Nous souhaitons travailler en lien étroit avec la police nationale pour une plus grande complémentarité et prévoyons l'augmentation des patrouilles mixtes. C'est le message que le Maire a défendu auprès de la directrice départementale de la sécurité publique. Nous avons relayé notre souhait que le poste de police nationale, situé actuellement sur le mail Marcel Cachin, puisse avoir des locaux plus adaptés pour les policiers, mais également plus accessibles pour les Fontainois.*

# Une ville qui compte

## ENSEIGNEMENT

### Avenir pro formations

Depuis 2010, cet organisme, spécialisé en formations qualifiantes et diplômantes dans les métiers du tertiaire, accompagne un public adulte dans sa reconversion professionnelle avec des méthodes pédagogiques innovantes.

Installé à Fontaine en mai 2020, Avenir pro formations propose des formations de niveau bac et bac + 2 dans le tertiaire. *“Notre particularité est d’accueillir des stagiaires en permanence, révèle la directrice Florence Deschamps. Notre pédagogie est basée sur un plan de formation sur-mesure, adapté à chacun. Notre mot d’ordre est autonomie, bienveillance et combativité.”* Des cours théoriques en bureautique, comptabilité, rédaction professionnelle et paie sont dispensés par des formateurs spécialisés et habitués au public d’entreprise. Avenir pro formations travaille en partenariat avec différents organismes de formations présents depuis de nombreuses années à Grenoble.



### Une expérience dans une entreprise virtuelle

En plus des cours théoriques, les stagiaires bénéficient de l’expérience d’une entreprise virtuelle. *“Nous sommes partenaires du Réseau des entreprises d’entraînement ou pédagogiques. Grâce à ce dispositif, les stagiaires occupent différents postes et se trouvent confrontés aux mêmes obligations (charges fiscales et sociales, fiches de paies, facturations...) et contraintes*

*(pérennité de l’activité, démarches commerciales, communication...) qu’en entreprise. Ils apprennent à travailler en équipe, à se positionner en réunion de service. Il en résulte une parfaite connaissance des particularités de chaque métier visé”, poursuit la directrice. Chaque parcours peut être complété par un stage au sein d’une entreprise réelle. Cette méthode obtient de bons résultats puisque 83 % des stagiaires trouvent un emploi dans les 3 à 6 mois suivant leur sortie. “Nous suivons les*

## TECHNOLOGIE

### Smart and Green

Installée dans la zone des Vouillands depuis 2013, la société Smart and Green conçoit et commercialise des lampes à LED sans fil, étanches, rechargeables et connectées.

*“Nous proposons un système d’éclairage intelligent et sans fil pour les hôtels, bars, restaurants ainsi que les particuliers”, explique Fabien Dherbassy, responsable de Smart and Green (également responsable d’Ineso company depuis 2015, dans les mêmes locaux). Les LED, nomades et peu énergivores, s’intègrent ainsi dans des diffuseurs de lumière (avec des tailles et formes variées) et sont ensuite contrôlables via une application. La société propose aussi des ampoules connectées et de nombreuses fonctionnalités pour les supports classiques de maison.*

### Ambiances lumineuses

Smart and Green regroupe une dizaine d’employés et réalise environ 60 % de son chiffre d’affaires à l’export, aux États-Unis principalement et en Europe. *“Évidemment notre offre s’adapte aux évolutions technologiques afin de proposer des produits de qualité et dans l’ère du temps, ajoute le responsable. Parallèlement, nous faisons du design sur mesure pour des marques comme LVMH ou encore Fermob, spécialisée dans le mobilier pour l’extérieur, qui est d’ailleurs entrée dans notre capital à hauteur de 50 %.”* Smart and Green poursuit son activité innovante autour de solutions modernes et interconnectées. **NB**

Plus d’infos : [www.smartandgreen.eu](http://www.smartandgreen.eu)





© P.H.T.

stagiaires pendant 1 an après leur départ. Nous gardons ensuite le lien grâce aux réseaux sociaux”, conclut la directrice. 500 personnes ont été formées en 10 ans et Avenir pro formations compte bien être un acteur de l'utilisation du compte personnel de formation. VT

**Avenir pro formations**

10 rue Pierre Semard - 09 72 43 81 89  
[avenirpro-formations.com](http://avenirpro-formations.com)



© P.H.T.



© Le Dauphiné libéré

## ÉCHOS de la Métropole

### Des mesures pour les métropolitains

**Fontaine rive gauche a choisi d'apporter un éclairage sur les décisions prises par Grenoble-Alpes Métropole qui ont un impact sur la vie des Fontainoises et des Fontainois. Zoom sur le conseil métropolitain du 16 octobre.**

#### Réhabilitation thermique de logements sociaux familiaux

Le dispositif de soutien à la réhabilitation thermique du parc social familial, mis en place dès 2010 par Grenoble-Alpes Métropole, a permis d'apporter un soutien à la rénovation de 6 680 logements locatifs sociaux familiaux jusqu'en 2019. Compte tenu de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de délibérer sur cette programmation au début de l'année mais des échanges réguliers ont eu lieu avec chacun des bailleurs sociaux. Les opérations inscrites en programmation en 2020 sont au nombre de 10, totalisant 403 logements locatifs sociaux familiaux. L'engagement prévisionnel de la Métropole est estimé à 1 M€ sur le budget habitat. Ces aides pourront être complétées par des aides du programme cadre de renouvellement urbain.

#### Programme DÉPAR

L'amélioration de la qualité de l'air est un sujet de préoccupation majeur pour la Métropole. Dans ce but, la Métropole a mis en place, avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le dispositif Prime air-bois en 2015. Afin de renforcer l'information des habitants sur ce dispositif et sur les aides

à la rénovation thermique des logements, il est proposé d'engager un partenariat avec la Poste, au travers de son programme DÉPAR « Diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation ». Il vise à sensibiliser les ménages aux économies d'énergie et à encourager la rénovation thermique des logements (via des visites des facteurs de la Poste) afin de les informer et de vérifier les conditions d'éligibilité. L'objectif jusqu'à juin 2021 est de cibler les ménages qui en ont le plus besoin.

#### MurIMur

Le dispositif MurIMur (opérations d'isolation par l'extérieur) va évoluer, aussi bien pour les copropriétés que pour les maisons individuelles afin de répondre à un double enjeu : limiter le retard causé par la crise sanitaire sur la prise de décision des copropriétés en matière de rénovation et répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et du Schéma directeur énergie à savoir un doublement du rythme de rénovations. Le dispositif prévoit notamment de nouveaux plans de financement, des primes primes « coup de pouce » et des aides à l'investissement.

#### Modification simplifiée du PLUi

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé le 20 décembre 2019. Des modifications sont apparues nécessaires, notamment suite aux premières instructions d'autorisations d'urbanisme. La modification simplifiée constitue une évolution du PLUi qui n'est pas soumise à enquête publique au titre du code de l'environnement. Toutefois, le dossier doit faire l'objet d'une mise à disposition du public, sous différentes formes, afin que celui-ci puisse formuler ses observations. Un dossier et un registre papier seront mis à disposition du public dans les 49 communes de la Métropole, ainsi qu'au siège de Grenoble-Alpes Métropole. Le dossier pourra être consulté et téléchargé sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>.

## DÉPLACEMENTS

# Gros plan sur le vélo !

En octobre, la Ville a interrogé les habitants sur leurs habitudes de déplacements et notamment sur l'utilisation du vélo et de la TempoVélo. Suite à cette enquête, une rencontre avec les habitants sous la forme d'un Facebook live s'est déroulée le 18 novembre. Explications sur ce rendez-vous très innovant en matière de concertation.

Pour rappel, la Métropole et le Smmag (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise) encouragent depuis plusieurs mois la pratique du vélo en créant de grands axes de pistes cyclables dans toute l'agglomération. Ces pistes « TempoVélo » ont été déployées progressivement avec l'idée de mieux structurer et mailler le réseau cyclable. L'objectif ? Offrir une véritable alternative à l'utilisation de la voiture par des aménagements de qualité venant en complémentarité des lignes de transports en commun existantes, afin de diminuer le trafic routier pour gagner en qualité de vie et d'air respirable. La Ville de Fontaine a été la 2<sup>e</sup> commune de l'agglomération (après Grenoble) à proposer ce dispositif aux habitants : 1,5 km d'aménagements temporaires ont été réalisés quai du Drac, rue de La Liberté et avenue Aristide Briand.

### Une large consultation

Forte de 630 réponses au questionnaire diffusé par la commune via Facebook, et *Fontaine rive gauche*, la Ville a souhaité maintenir le temps de restitution aux habitants prévu le 18 novembre en tenant compte des restrictions dues au contexte sanitaire. C'est ce qui a poussé la Ville à innover et imaginer un mode de réunion publique inédit : un Facebook live, en présence du maire Franck Longo, de Laurent Thoviste (adjoint à l'urbanisme, cadre de vie, renouvellement urbain durable et politique de la ville), d'Isabelle Ribeiro (adjointe à la culture et vie démocratique), de Luc Forestier (conseiller délégué aux transports et mobilités douces) ainsi que des représentants de la Métropole, dont le vice-président Sylvain Laval (également président du Smmag) en charge des questions de mobilité. Résultat : plus de 1 700 personnes se sont connectées et ont largement commenté la rencontre.

### Résultat des enquêtes

*"Ce point d'étape est important pour discuter des résultats des enquêtes et se projeter dans l'avenir. Notre monde évolue, notre territoire doit être*



**54,5 % des personnes interrogées se disent prêtes à faire des déplacements réguliers à vélo en cas d'amélioration des parcours.**

Source : enquête Ville - Octobre 2020

*préservé avec des déplacements qui favorisent notamment la pratique du vélo", a expliqué le Maire dans son introduction montrant que 43 % des personnes qui ont répondu se déclarent favorables au maintien de l'itinéraire actuel. Les points à améliorer : la connexion de la TempoVélo avec un réseau plus dense de pistes cyclables et avec les commerces et équipements de la Ville. Et plus généralement sur les déplacements à vélo,*

la question de la sécurité (incivilités routières, portions à proximité des écoles...), la nécessité d'améliorer la signalétique et une demande plus importante de stationnement vélos ont été relevées.

### Poursuivre les échanges

*"Pour développer les mobilités à Fontaine, il faut agir à plusieurs niveaux, indiquait Luc Forestier, conseiller délégué aux transports et mobilités douces. Sur ces questions de santé publique et de transition écologique, il faut arriver à rassembler tous les usagers." Les habitants ont ensuite pu réagir en direct lors de cette rencontre, en posant leurs questions aux élus. Les sujets abordés : le tracé futur de la TempoVélo, la réelle fréquentation de ce dispositif, les répercussions sur les automobilistes, les aménagements de l'avenue du Vercors, la qualité de l'air... "L'intérêt des habitants pour le développement des pistes cyclables est réel, soulignait le Maire. Il faut tout faire pour apaiser les circulations à Fontaine, sans opposer les différents types de déplacements. Les projets avancent et la concertation va se poursuivre."*

**L'intégralité des échanges est à revoir sur le Facebook officiel de la Ville**



## Parole d'élus

**"Le développement des mobilités est l'une de nos priorités. La sécurisation des parcours à vélo à Fontaine doit être clairement améliorée, mais il faut également penser les transports sur notre territoire de manière globale. Ils doivent être complémentaires."**

**Luc Forestier**, conseiller délégué aux transports et mobilités douces

## CONSEIL MUNICIPAL

# Retour sur la séance du 2 novembre

### **VOTÉ !** Matériel informatique dans les écoles élémentaires

La Ville souhaite doter les écoles élémentaires d'outils rapides et fiables qui correspondent aux besoins pédagogiques : des ordinateurs fixes dans chaque classe et des ordinateurs portables pour l'équipe enseignante. Cela va permettre d'installer en 2021 des vidéoprojecteurs dans l'ensemble des classes. Un dossier de subvention va être déposé auprès des services de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. Le montant de ces acquisitions représente 120 259 € (dont 25 054 HT de subvention).

**Adoption à l'unanimité : 35 voix pour.**

### **VOTÉ !** Convention adulte-relais

La Ville renouvelle la convention avec l'État pour le poste d'adulte-relais (correspondant de quartier) au sein du service prévention-médiation. Le correspondant de quartier assure 3 grandes missions : médiation, veille et régulation sociale. Durant les 3 dernières années, il a rencontré 400 personnes et résolu 80 % des conflits de voisinage et 68 % de situations conflictuelles. Il a été présent quand il y avait des regroupements dans les structures de la Ville et quand il y avait des problèmes dans les établissements scolaires.

**Adoption à l'unanimité : 35 voix pour.**

### **VOTÉ !** Pack' rentrée/Pass Région

Dans le cadre de sa politique associative, la Ville veut favoriser l'accès des jeunes Fontainois aux associations sportives et culturelles. Il est proposé de prendre en charge, pour les collégiens fontainois, le coût de 8 € du pack rentrée, initié par le conseil départemental de l'Isère. Le Pass Région est gratuit et mis en place par la Région pour les lycéens. La Ville sensibilise les associations fontainoises afin qu'elles passent une convention avec le Département et la Région pour accepter les Pack' rentrée et les Pass Région.

**Adoption à l'unanimité : 35 voix pour.**

### **VOTÉ !** Aide à l'adhésion

Il est proposé d'accorder une aide afin que le coût de l'adhésion ne soit plus un frein à la pratique associative. Cette aide est destinée aux familles fontainoises (pour les jeunes jusqu'à 19 ans) selon leurs revenus : inférieur à 428 (35 €), de 429 à 935 (30 €) et de 936 à 1 239 (20 €).

**Adoption à l'unanimité : 34 voix pour.**

### **VOTÉ !** Partenariat avec Unis-Cité

La Ville s'engage à favoriser la réussite éducative des élèves et de développer des actions de soutien à la scolarité à travers la mise en œuvre d'un programme de réussite éducative et des actions de partenariat avec des associations d'éducation populaire. La Ville va signer une convention avec Unis-Cité pour la mise en place d'un accompagnement à la scolarité notamment pour les enfants allophones. La prise en charge se fera jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**Adoption à l'unanimité : 35 voix pour.**

Retrouvez l'ensemble des délibérations  
du conseil municipal sur le site internet :  
[www.ville-fontaine.fr](http://www.ville-fontaine.fr)



Suivez en direct le conseil municipal  
du 7 décembre à 19h sur le Facebook  
live de la Ville.

## LE PORTRAIT

# Servane Hugues Effacer les frontières

Servane Hugues (maman de 3 enfants dont un jeune adolescent paralysé cérébral) est présidente de l'association Loisirs Pluriel Porte des Alpes depuis sa création en 2013. En 2016, elle reçoit le prix Femmes en chœur (Dr Pierre Ricaud) pour son action auprès des familles d'enfants porteurs de handicap. Et depuis 2 ans, elle est également présidente du Réseau national Loisirs Pluriel.

Sur le plan professionnel, Servane Hugues a exercé le métier de professeur des écoles pendant une dizaine d'années à Saint-Martin-d'Hères. "C'est un travail passionnant, explique-t-elle. J'ai aimé l'idée de transmission du savoir et du savoir-être, c'est véritablement l'école de la vie." Avec l'arrivée d'un 3<sup>e</sup> enfant présentant des problèmes importants de surdité, la famille se retrouve à nouveau bouleversée. "Ce fut une période très difficile, indique-t-elle. Personnellement, j'ai eu besoin d'organiser ma vie personnelle et professionnelle autrement. J'ai donc décidé de mettre entre parenthèses mon activité d'institutrice pour me consacrer entièrement à mes garçons."

### L'aventure Loisirs Pluriel

Au fil des années, Servane Hugues construit alors son propre réseau de parents d'enfants porteurs de handicap. "Grâce à toutes ces rencontres, j'ai constaté que nous avions tous la même problématique concernant la garde de nos enfants pendant les vacances scolaires, fait-elle remarquer. Comme pratiquement rien n'existait à l'échelle locale pour des parents comme nous, j'ai décidé d'agir." Servane Hugues découvre alors l'existence du réseau Loisirs Pluriel créé au début des années 1990 du côté de Rennes. Après avoir pris contact avec les représentants de la structure, elle décide alors - accompagnée de quelques autres mamans très investies - d'importer le concept dans l'agglomération grenobloise. "La Ville de Fontaine a joué un rôle déterminant dans cette mise en place. Je dois dire que mon implication dans le monde associatif et dans ce projet a réellement changé ma vie", souligne-t-elle.

### Un engagement sans faille

L'idée de Loisirs Pluriel à Fontaine est de proposer un accueil à parité d'enfants porteurs de handicap ou non (âgés de 3 à 13 ans), tous les mercredis et lors des vacances scolaires, dans les locaux de l'école Marcel Cachin. En s'appuyant sur cette mixité, les animateurs spécialisés de l'association favorisent la rencontre et les échanges. "Toutes les différences sont gommées dans ce centre de loisirs, indique la présidente. Les enfants participent à de nombreuses activités variées, ludiques et épanouissantes." En 2019, Loisirs Pluriel lance le nouveau service Cap ados pour les 13-18 ans dans le centre social George Sand durant les vacances scolaires, en développant des liens très forts avec d'autres associations sur place. "En prenant un peu de recul, je suis émue et fière de ce travail collectif à destination d'une centaine de familles de l'agglomération, fait-elle remarquer. Nous avons même trouvé des solutions pour les périodes de confinement. Mais il faut continuer à se battre et à innover, car le handicap continue à faire peur. Et on a souvent peur de ce que l'on ne connaît pas. Chez nous, la frontière entre les personnes handicapées et valides n'existe plus, c'est la magie de notre association." Après des années de forte implication sur le plan local, Servane Hugues souhaiterait aujourd'hui laisser la place à d'autres parents motivés, comme un passage de relais. NB

L'association recherche des bénévoles,  
plus d'infos : <https://www.facebook.com/LoisirsPlurielPorteDesAlpes/>

## RECONFINEMENT

# Les services municipaux s'adaptent

Dès le début du reconfinement, la Ville de Fontaine s'est mobilisée pour assurer la continuité des services publics indispensables dans cette période sans précédent. Les services de la commune et le Centre communal d'action sociale (CCAS) se sont adaptés pour répondre aux besoins des Fontainoises et des Fontainois.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les services municipaux sont ouverts ou fonctionnent sur rendez-vous.

### Administration générale/État civil

**Hôtel de ville.** Ouverture le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, samedi de 10h à 12h : permanence naissance et décès uniquement. Contact : 04 76 28 75 75.

### Petite enfance/Enfance/Éducation/Jeunesse

**Petite enfance.** Les structures d'accueil petite enfance (Léa Blain, Bleu cerise et George Sand) sont ouvertes. Les structures Romain Rolland et Les Cabris sont fermées. L'espace 3 POM' est fermé, mais la continuité du service est assurée (accueil téléphonique...). Des rendez-vous physiques au Relais assistants maternels (Ram) peuvent être proposés aux familles et assistants maternels en fonction des besoins. L'accueil téléphonique est maintenu.

**Ludothèque.** La ludothèque accueille le public pour le retour et le prêt de jeux sur rendez-vous. Il est possible de réserver des jeux par mail ou par téléphone. Contact : ludotheque@ville-fontaine.fr ou 04 76 28 76 50.

**Écoles.** Les 17 écoles sont ouvertes. L'accueil périscolaire est assuré. Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans.

**Espace famille.** L'espace famille est ouvert lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Contact : 04 57 38 50 10

**Accueils de loisirs.** Les 3 accueils de loisirs sont ouverts les mercredis. Contact : 04 57 38 50 10.

**Point d'information jeunesse.** Le Point information jeunesse (Pij) est ouvert sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Contact : 04 76 56 21 91.

### Secteur social/Santé/Égalité

**Centre communal d'action sociale (CCAS).** Le CCAS est ouvert (rendez-vous téléphonique à privilégier) lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30, vendredi de 9h à 14h30. Contact : 04 76 28 75 03.

**Espace santé Simone Veil.** Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Maintien de la vaccination contre la grippe. Contact : 04 76 26 63 46

**Centre de planification et d'éducation familiale Simone Veil.** Ouvert au public sur rendez-vous,



de lundi au vendredi de 8h30 à 17h (fermeture le mercredi à 19h et le jeudi à 18h).

**Centres sociaux.** Ils sont fermés mais continuent d'assurer un accueil téléphonique (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, fermeture à 18h le mardi, et le vendredi de 8h30 à 12h). Des attestations papier sont disponibles devant les entrées.

**Résidences autonomie.** Les résidences autonomie sont ouvertes aux visites. Plus d'infos : 04 76 26 65 44 (La Roseaie) ou 04 76 27 44 84 (La Cerisaie).

### Secteur Ville durable

**Urbanisme, habitat, foncier.** Les services sont ouverts sur rendez-vous au 04 76 28 76 34.

### Sport/Vie associative

Les équipements sportifs sont fermés, sauf pour les temps scolaires et périscolaires (EPS, activités périscolaires). Les gymnases, les équipements sportifs, les salles publiques et les locaux associatifs sont fermés.

### Équipements culturels

**Médiathèque Paul Éluard.** La médiathèque organise « Les prêts à emporter ». Vous pouvez réserver vos livres sur le site : [www.biblio.sitpi.fr](http://www.biblio.sitpi.fr), par mail : [mediatheque.eluard@ville-fontaine.fr](mailto:mediatheque.eluard@ville-fontaine.fr) ou par téléphone du mardi au samedi de 9h à 17h. Vous retirez ensuite vos livres les mercredis et samedis de 10h à 17h. La médiathèque propose aussi des animations sur sa page Facebook.

**Le conservatoire.** Les élèves en classe à horaires aménagés (Cham) peuvent poursuivre leur apprentissage (cours instrumentaux maintenus en présentiel). Pour les autres élèves,

les enseignants assurent un suivi à distance (pratique individuelle et formation musicale). Tous les ateliers collectifs sont suspendus. Les interventions en milieu scolaire sont maintenues.

**La Source.** La Source a fermé ses portes fin octobre, mais l'équipe met tout en œuvre pour reporter les concerts en 2021. Les billets restent valables pour les nouvelles dates. La Source garde le lien avec les spectateurs via sa page Facebook.

**Le VOG.** L'équipement a fermé ses portes fin octobre, mais propose sur sa page Facebook une exposition virtuelle de Chloé Devanne Langlais et prochainement une exposition des œuvres d'Yveline Loiseur dans le cadre du mois de la photographie.

### Espaces publics

Les parcs, squares, éco-jardins et les cimetières sont ouverts.

## Seniors : un colis de Noël

Un colis festif de Noël va être distribué aux résidents fontainois retraités, âgés de 70 ans et plus (ainsi qu'aux personnes de 60 à 69 ans reconnues inaptes au travail par la Sécurité sociale). La distribution des colis est prévue la semaine du 14 décembre sur rendez-vous (uniquement). Les seniors qui se sont inscrits seront contactés directement par le CCAS.

COVID 19 - RECONFINEMENT  
Nos habitudes changent

**Ne pas se perdre de vue**

Fontainois,  
soutenons **nos commerces**

## SOUTIEN AUX COMMERCES

# Consommons local !

En cette période de crise sanitaire, la Ville s'engage aux côtés de ses commerçants et invite les Fontainoises et les Fontainois à consommer local !

Depuis le début du reconfinement et au moment où nous écrivons ces lignes, les commerces essentiels de Fontaine sont ouverts. Cela concerne les boulangeries, boucheries, épicerie, hypermarchés, pharmacies, bureaux de tabac-presse, magasins de pièces automobiles et motos, magasins de réparation de téléphone, pompes funèbres, opticiens, quincaillerie, services de nettoyage...

Certains restaurants font de la vente à emporter. Des fleuristes et magasins de vêtements font un système de click and collect ou de commande par téléphone. Le site internet de la Ville ([www.ville-fontaine.fr](http://www.ville-fontaine.fr)) met à disposition des habitants la liste des commerces ouverts et ceux qui proposent de la vente à emporter ou du click and collect. En cette période de fin d'année, soutenons nos commerces, consommons local !

### Les marchés restent ouverts

Le marché alimentaire Marcel Cachin se tient les mardis, jeudis, samedis et dimanches matin. Le marché alimentaire place Louis Maisonnat a lieu les mercredis et vendredis matin. Le marché de producteurs se tient tous les mercredis de 15h à 19h. Les gestes barrières sont à respecter et le port du masque est obligatoire.

## Métropole : des aides pour les entreprises

**La Métropole a pris des mesures pour accompagner les entreprises des 49 communes dans la crise de la Covid-19. Elles viennent en complément de celles décidées par le Gouvernement et la Région.**

- Report de la facturation des consommations d'eau et suspension des procédures de recouvrement pour les PME-TPE.
- Report du prélèvement de la taxe de séjour métropolitaine.
- Exonération totale des droits de terrasse pour l'année 2020.
- Exonération des droits d'occupation du domaine public pour les pharmacies. Afin de soutenir les pharmacies qui souhaitent occuper une partie du domaine public pour accueillir du public souhaitant se faire dépister de la Covid-19, la Métropole a décidé d'exonérer ces établissements de leur redevance.
- Exonération de loyers pour les entreprises locataires du parc immobilier métropolitain.
- Suspension des pénalités des marchés publics de Grenoble-Alpes Métropole.
- Dispositif métropolitain d'aides aux travaux d'investissement. La Métropole met aussi en place pour les entreprises de commerce,

d'artisanat et de service avec vitrine, des commerces non-sédentaires et de l'hôtellerie une aide aux travaux d'investissement. La subvention sera de 50 % des dépenses éligibles pour des travaux compris entre 1 500 € HT et 10 000 € HT. Le fonds d'aide à l'investissement représente 2 millions d'euros.

- Aide à la rénovation énergétique des TPE/PME. La Métropole accompagne les TPE/PME de moins de 250 salariés dans la rénovation énergétique de leurs locaux et de leurs équipements, avec le dispositif « Mur/Mur TPE-PME ». Le montant maximum des aides peut être de 37 500 € par entreprise.

La Métropole lance un site de vente en ligne « En bas de ma rue » ([enbasdemarue.fr](http://enbasdemarue.fr)), plateforme gratuite et sans engagement, développée avec le soutien de la Chambre de commerce et d'industrie. Les commerçants sont invités à s'y inscrire pour proposer leurs produits.

**Contact : [www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)**

# Humaine et citoyenne



## ACCUEILS DE LOISIRS

### À votre service !

Malgré la crise sanitaire, les accueils de loisirs de la Ville ont su s'adapter et faire preuve d'innovation afin d'assurer la continuité d'un service de qualité pour les familles.

Dès le mois de mars et le premier confinement, l'accueil de loisirs 3 POM' est resté ouvert le mercredi pour les familles prioritaires. Et durant les vacances d'avril, l'accueil Elsa Triolet a pris le relais pour ces mêmes familles. À partir du mois de mai, les 3 structures (3 POM', Elsa Triolet et Romain Rolland) ont repris un cycle normal les mercredis à destination de tous. Durant l'été, la transformation de l'accueil de Saint-Nizier en base nature et

d'animations en plein air a offert une vraie bouffée d'oxygène aux enfants, dans un cadre sécurisant : en remplacement des sorties habituelles, tous les accueils de loisirs ont pu se rendre sur place 1 fois par semaine pour des activités diverses, initiations et autres découvertes en présence d'intervenants. Et en parallèle pendant la période estivale, un nouvel accueil au château Borel a été créé afin de proposer des demi-journées sportives en plein air.

#### Jeux et gestes barrières

"Les équipes se sont adaptées à la situation sanitaire et à ses différentes évolutions depuis mars", indique Isabelle Duporte, responsable service enfance. À chaque fois, nous avons effectué les réajustements nécessaires pour offrir aux familles un service optimum, dans le plus strict respect des mesures sanitaires en vigueur. Le but est avant tout de protéger les enfants et leur proposer un temps de détente agréable." Lors des vacances d'automne, en plus des 3 autres accueils, la base de Saint-Nizier a exceptionnellement ouvert ses portes sur le même principe que cet été. "Nous préparons déjà les prochaines vacances avec un programme ludique et varié", conclut Isabelle Duporte. **NB**



### Parole d' élu

*"Quelle que soit la situation à venir, les agents des accueils de loisirs restent soudés et motivés pour mettre en place des activités et animations originales et de qualité."*

**Julien Bouvier**, adjoint à l'enseignement et à l'éducation populaire

## RÉDUCTION DES DÉCHETS

### Collecte de textiles

Jusqu'au 13 décembre, la Métropole relance l'opération de collecte de textiles dans plusieurs communes de l'agglomération dont Fontaine. Lors de la précédente collecte (juin-juillet 2020) les 3 conteneurs installés à Fontaine ont permis de collecter 3 175 kg de textiles, soit près de 20 % de plus par rapport à l'automne. Pour participer à l'opération, il suffit de trier les vêtements, linge de maison et chaussures dont vous voulez vous séparer, qu'ils soient usés, déformés, troués ou tout simplement démodés. Mettez-les ensuite dans un sac, fermez-le bien et déposez le sac dans un des nombreux conteneurs éphémères à votre disposition.



#### Les points de collecte à Fontaine

- Parking du centre social George Sand (14 boulevard Joliot-Curie)
- Place du marché Marcel Cachin (41 rue Yves Farge)
- Derrière l'Hôtel de ville (89 mail Marcel Cachin)

Toutes les infos sur : [www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)



## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

# Un court métrage sur le harcèlement

**Le conservatoire de musique a lancé un projet vidéo sur plusieurs mois avec des collégiens. Le court-métrage sur le thème du harcèlement, intitulé *Je m'aime parce que*, sortira prochainement.**

En partenariat avec l'association Shaolin shadow, cette initiative (soutenue par le fonds Feder et la Direction régionale des affaires culturelles) a regroupé 15 élèves des collèges Jules Vallès et Gérard Philippe. "L'objectif de ce projet lancé en début d'année était de leur apprendre à construire un court-métrage de A à Z, explique Graziella Gagliardo, médiatrice culturelle. Durant ces rencontres, les participants ont appris à concevoir un story-board et découvert tous les secrets d'un tournage." Les élèves ont ensuite écrit un scénario sur le thème de

l'estime de soi et du harcèlement au collège. Le projet, intitulé *Je m'aime parce que*, s'est alors momentanément arrêté en mars avec le premier confinement. Mais rapidement, les élèves se sont remis au travail - à distance - pour écrire les dialogues et régler les derniers détails de leur réalisation vidéo.

### Moteurs, action !

Le tournage s'est finalement déroulé durant les vacances d'automne (dans le respect des règles sanitaires en vigueur), juste avant le reconfinement. Toutes les scènes ont pu être tournées et les collégiens ont également été initiés aux bases du montage vidéo. "Tous ces échanges ont été vraiment constructifs et enrichissants, ajoute-t-elle. Nous souhaitons vraiment mettre en place une projection pour le public à La Source en présence des participants, dès que la situation le permettra." À suivre... **NB**





APC 38

## Aider, secourir, former

**L'association de protection civile de l'Isère (APC 38) est une structure agréée de sécurité civile, reconnue d'utilité publique. Basée à Fontaine depuis l'année dernière, l'association travaille en lien étroit avec les secours publics comme le SAMU ou les sapeurs-pompiers.**

*"La structure a été créée au début des années 1960 à Saint-Martin-d'Hères, explique Alexandre Bottollier, responsable de la communication. Après un court passage à Poisat, nous nous sommes installés l'été dernier à Fontaine dans des locaux adaptés, rue des Marronniers."* L'association de

protection civile exerce plusieurs missions : mise en place de postes de secours lors d'événements culturels ou sportifs dans la région et parfois sur le territoire national, renfort opérationnel des services publics dans le cadre par exemple de plans de secours d'urgence, missions de soutien aux populations sinistrées en cas de catastrophes et formation du public aux gestes de premiers secours.

### Au service des autres

L'APC 38 est composée de 80 bénévoles venant de l'agglomération et du département (étudiants, actifs, retraités), dont une quarantaine de membres très actifs, et dispose également d'un médecin

dans ses rangs. Fin septembre, la structure était présente lors du Vélo Vert Festival (Villard-de-Lans) avec une trentaine de secouristes et un important poste de secours. *"Avec la crise sanitaire actuelle, l'association connaît une période assez difficile. Nous souhaitons donner un nouvel élan à notre structure et nous cherchons d'ailleurs de nouveaux bénévoles. L'entrée dans l'APC 38 est accessible à tous, il suffit d'être motivé"*, souligne Alexandre Bottollier. Malgré les difficultés, les membres se tiennent prêts à intervenir et à secourir la population, en lien avec les pouvoirs publics. **NB Plus d'infos :** <https://isere.protection-civile.org> [isere@protection-civile.org](mailto:isere@protection-civile.org) ou **protection civile de l'Isère** (Facebook, Twitter, Instagram)



UN POUR TOUS,  
TOUS masqués



## GROUPE DE LA MAJORITÉ

### ENSEMBLE POUR FONTAINE

#### Pleinement mobilisés à vos côtés !

Dans cette période de crise sanitaire, la puissance publique, État et collectivités territoriales, se mobilise pour agir en soutien auprès des commerçants, des entreprises, des associations et des plus démunis.

Ainsi, pour traverser cette période délicate, la nouvelle municipalité a renforcé ses mesures de soutien avec une enveloppe exceptionnelle de 15 000 € en direction des associations en difficulté.

Nos commerçants de proximité, artisans et indépendants sont très durement impactés par la crise du covid-19. Ce deuxième confinement contraint de nombreux commerçants à fermer leur magasin et à se tourner pour certain vers la vente à emporter ou du « click and collect ». Nous encourageons chaque Fontainoise et Fontainois à soutenir les commerces de proximité, en privilégiant leur achat auprès d'eux et ainsi les aider à surmonter cette crise. Cet été, le conseil municipal avait procédé à l'exonération totale des taxes et redevances du domaine public et nos élus métropolitains ont voté les mesures de soutien au dispositif d'aides aux travaux d'investissement pour le commerce et l'artisanat. Sur le front sanitaire, la municipalité a distribué à la rentrée des masques aux collégiens et lycéens et vient de commander des masques, pour les enfants en cas de besoin dans les écoles et centre de loisirs pour accompagner les familles dans la mise en place du nouveau protocole sanitaire. Des masques inclusifs transparents ont été distribués à nos agents d'accueil et dans les établissements petite enfance pour favoriser l'échange avec le public et la communication avec les tout-petits. Nous proposerons aussi ces masques aux enseignants de maternelle et de CP pour accompagner l'apprentissage des plus jeunes. La fabrication de ces masques est réalisée par l'Association des Paralysés de France que nous sommes fiers de soutenir par cette opération.

Agents, élus, nous sommes à vos côtés pour agir sur le terrain ou à distance.

**Franck Longo, maire. Luc Forestier, président**  
**Adjoints :** Denis Miniconi, Monique Kassiotis, Laurent Thoviste, Isabelle Jimenez Debeze, Gérard Tardy, Evelyne De Caro, Fabrice Ferrand, Anne-Sophie Chardon, Julien Bouvier, Isabelle Ribeiro. **Conseillers délégués :** Francesco Alessi, Marie-Ange Saoletti, Frédéric Quantin, Laurent Ferrante, Suzette Rosset, Sonia Iannello, Martine Roussin, Denis Baudet, Line Giannone, Morgan Gimel, Elodie Di Benedetto, Flavien Blanc, Christian Faure, Michel Carras, Sabine Chevillotte. **Conseillères :** Sabine Leyraud, Ahicha Tebbi.

## GROUPES DE L'OPPOSITION

### FONTAINE, NOTRE PLANÈTE COMMUNE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Des masques gratuits à l'école !

Dans cette période de pandémie le rôle du maire est de protéger tous les publics. L'équipe municipale précédente avait commandé et distribué plusieurs dizaines de milliers de masques et anticipé la deuxième vague en stockant plusieurs milliers d'autres, prêts à être distribués si la situation le nécessitait.

La nouveauté de cette reprise scolaire de novembre, c'est que les enfants, dès l'âge de 6 ans, doivent porter un masque en classe. Mesure prise par le gouvernement pour tenter d'endiguer l'épidémie de coronavirus dont 37 % des clusters sont issus du milieu scolaire et universitaire (Santé Publique France)

Comme l'État n'assure pas de réelle distribution gratuite dans les établissements, il revient aux familles de se fournir en masques et d'en assurer les frais. Acheter une boîte de 50 masques taille enfant coûte parfois près de 20 euros. Un coup dur pour le porte-monnaie des parents et véritable casse tête pour trouver le masque adapté pour son enfant, alors que la pandémie, dont on ne connaît pas la durée, a accéléré les difficultés qu'ils connaissent déjà : perte d'emploi ou chômage partiel, isolement, manque d'accès aux soins.

Beaucoup de familles ne peuvent pas équiper leurs enfants correctement avec le risque d'en voir certains contraints de porter le même masque plusieurs jours.

Plusieurs communes ont mis en place des distributions gratuites.

À Fontaine la collectivité doit aussi se mobiliser. Nous avons alerté le maire lors du dernier conseil municipal du lundi 2 novembre et lors de la réunion des présidents de groupe le lendemain. En vain, nous n'avons pas été entendus. Pour le maire les parents ont pris leurs dispositions et il ne voit pas l'utilité d'en acheter ou d'en distribuer vu que ces derniers n'en ont pas manifesté le besoin.

Pour nous, il est impératif que la mairie fournisse rapidement et gratuitement des masques à nos enfants afin qu'ils soient tous correctement équipés pour aller à l'école en toute sécurité.

**Jean-Paul Trovero (PC) - Président, Amélie Amore (PS), Raymond Souillet (société civile)**

### OSER À FONTAINE

#### Les LGBTI, c'est pas une priorité !

En 2020, en France, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes subissent encore de violentes discriminations : refus de service, violences institutionnelles et médicales, insultes, humiliations, outing, menaces, violences physiques ou viols.

En 2019, ces violences ont augmenté de 36 %, après une forte hausse de 38 % en 2018.

Selon le dernier rapport du Ministère de l'intérieur, 1 870 personnes ont déposé plainte pour des violences subies en raison de l'orientation sexuelle ou identité de genre, sachant que seulement 5 à 20 % des violences subies font l'objet d'une plainte.

La crise sanitaire du Covid, propice aux violences intra-familiales, annonce un tableau plus noir encore.

C'est à nous tou.te.s de faire reculer les violences envers les populations LGBTI, car si nous sommes confiné.e.s, nos luttes ne le sont pas.

En cette période cruciale de défense de nos libertés fondamentales, nous avons proposé ce vœu à l'ensemble du Conseil Municipal : que l'Hôtel de ville arbore le drapeau arc-en-ciel le jour de la marche des Fiertés ce 7 novembre et lors de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2021.

Revenant sur son engagement pris en réunion des président.e.s de groupe la semaine précédente, le Maire a refusé que ce débat ait lieu et que nous puissions présenter ce vœu, arguant qu'il avait d'autres priorités. Clairement, la lutte contre les discriminations est, pour cette équipe, accessoire. Malgré le refus de cette main tendue, et parce que cette question fait partie de nos engagements, nous avons voulu afficher un soutien politique fort : nos trois élu.e.s ont déployé des drapeaux LGBTI devant la mairie le 7 novembre.

Cette action, nous la dédions aux victimes de discriminations, à celles et ceux qui doivent nier leur orientation sexuelle ou leur identité de genre pour vivre, et parfois survivre.

C'est la voix de celles et ceux qui ont dû se taire et qui s'obligent encore à faire silence.

**Sophie Romera (LFI) - Présidente, Jérôme Dutroncy (PG), Camille Montmasson (EELV)**

## À VOTRE SERVICE

### • Hôtel de ville

89 mail Marcel Cachin - 04 76 28 75 75

Le lundi 9h-12h/13h30-18h

Du mardi au vendredi 9h-12h/13h30-17h

Permanence décès et naissance le samedi 10h-12h

### • Services techniques municipaux

2 allée de Gève - 04 76 26 93 30

04 765 38600 (demandes d'intervention) ;

Du lundi au jeudi : 8h-12h/13h45-17h

vendredi : 8h-12h/13h30-16h30

### • Centre communal d'action sociale (CCAS)

32 bis rue de la Liberté - 04 76 28 75 03

Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h/13h30-17h

Mardi : 9h-12h/13h30-18h30. Vendredi : 9h-14h30

### • Centres sociaux

**Romain Rolland** : 113 bd Joliot-Curie - 04 76 27 13 09

**George Sand** : 14 bd Joliot-Curie - 04 56 38 22 23

### • Les marchés (le matin)

**Marcel Cachin** : mardi, jeudi, samedi et dimanche

**Place Louis Maisonnat** : mercredi et vendredi

• **La Poste** : 83 mail Marcel Cachin - 04 76 85 91 34

• **Trésor public** : 2 bd Paul Langevin - 04 76 27 41 62

## SANTÉ

Numéro pour trouver la pharmacie de garde  
dans l'agglomération : 3237

### • Espace santé

11 place des Écrins - 04 76 26 63 46

Accompagnement santé, lieu d'écoute, vaccinations  
gratuites

### • Centre de planification et d'éducation familiale

11 place des Écrins - 04 76 26 97 40

Conseil et information, consultations médicales,  
entretien individuel ou de couple

### • Bureau d'hygiène et salubrité

2 allée de Gève - 04 76 26 93 30

Le service fait appliquer et respecter la réglementation  
en matière d'hygiène et de santé publique

### • Centre médico-psychologique enfants et adolescents

6 rue George-Sand - 04 56 58 82 50

## PERSONNES ÂGÉES

### • Résidences

**La Roseraie** : 17 rue Jules Guesde - 04 76 26 65 44

**La Cerisaie** : 40 impasse de Chartreuse - 04 76 27 44 84

### • Ehpad L'Églantine

15 rue Eugène Charbonnier - 04 38 03 10 50

## VIVRE ENSEMBLE

### • Service prévention et médiation

Il héberge les permanences du point d'accès au droit,  
accessibles à tous, sur rendez-vous : 12 avenue

Aristide Briand - 04 76 27 58 71

• Médiation citoyenne

• Aide et information aux victimes

• Avocat

• Conciliateur de justice.

Renseignement et rendez-vous : 04 76 27 58 71

### • Service égalité, citoyenneté

32 bis rue de La Liberté - 04 76 28 76 28

## PETITE ENFANCE

### • Espace 3 POM'

13 rue Henri Roudet - 04 76 28 76 50

lundi et mercredi : 9h-12h/13h30-17h

mardi : 9h-12h/13h30-19h

jeudi : 9h-12h/13h30-18h30

vendredi : 9h-14h30

• Espace d'accueil et d'information

• Relais assistants maternels (RAM)

• Ludothèque

• Lieu d'accueil enfants-parents POM' d'Épices

### • Accueils collectifs réguliers municipaux

**Léa Blain** : 33 rue Jean Pain - 04 76 26 59 15

**Bleu-Cerise** : 88 rue Charles Michels - 04 76 47 38 54

### • Crèche halte-garderie parentale Mosaïque

55-57 mail Marcel Cachin - 04 76 26 42 45

### • Accueils occasionnels municipaux

**George Sand** : 14 bd Joliot-Curie - 04 76 26 30 45

**Romain Rolland** : 113 bd Joliot-Curie - 04 76 27 84 78

**Les Cabris** : 14 place des Écrins - 04 76 27 29 09

## EMPLOI

• **Pôle emploi** : 26 rue de la Liberté - 3949

• **Maison intercommunale pour l'emploi rive gauche**

**du Drac** : 28 rue de la Liberté - 04 76 53 34 10

• **Mission locale Isère Drac Vercors** :

28 rue de la Liberté - 04 76 53 34 10

## COLLECTE SÉLECTIVE ET TRI

• **Renseignements** : 0 800 50 00 27

• **Déchets ménagers (poubelle grise)** : habitat collectif  
mardi et vendredi. Habitat individuel mardi ou vendredi.

• **Déchets recyclables (poubelle verte)** : habitat collectif  
lundi et jeudi. Habitat individuel lundi ou jeudi.

• **Verre** : containers spéciaux



• **Déchèterie** : 6 rue René Camphin - 04 56 58 52 22  
ou toute autre déchèterie des communes de la Métropole

## URGENCES

• **SAMU** : 15

• **SOS Médecins** : 04 38 70 17 01

• **Centre anti-poison (Lyon)** : 04 72 11 69 11

• **Pompiers** : 18

• **Police secours** : 17

• **Police nationale (bureau de Fontaine)**

04 56 45 96 30 ; du lundi au jeudi : 10h-18h ;  
vendredi : 10h-17h25

• **Police municipale** : 04 76 53 11 78 - 06 85 19 53 21

• **Urgence gaz** : 0 810 43 30 38

• **Urgence électricité** : 09 726 750 38

• **Fuites d'eau sur le réseau d'eau public potable**

**En journée** 8h30-12h et 13h30-17h30

(16h30 le vendredi) : 0 800 500 048

**Nuit et week-end** : 04 76 98 24 27

• **Problèmes sur le réseau d'égouts public**

**En journée** : réseau d'assainissement, 04 76 59 58 17

**Entre 12h30 et 13h30, nuit, week-end et jours fériés** :

04 76 98 24 27



## Papa-Sido Pizzeria

Halim Dergal propose depuis début novembre un choix de pizzas  
(base tomate ou base crème) ainsi que des boissons.

**47 bis avenue Aristide Briand**

**17h30-22h tous les jours**

**09 86 14 85 09 ou 07 52 21 48 10**



### LOISIRS/CULTURE

- **Centre nautique Lino Refuggi**  
76 allée des Balmes - 04 76 28 22 62
- **Médiathèque Paul Éluard**  
31 avenue du Vercors - 04 76 26 31 35
- **Espace multimédia**  
31 avenue du Vercors - 04 76 26 97 30
- **Ludothèque Espace 3 POM'**  
13 rue Henri Roudet - 04 76 28 76 50
- **La Source**  
38 avenue Lénine - 04 76 28 76 76
- **Conservatoire de musique (CRC)**  
38 avenue Lénine - 04 76 28 76 80
- **Le VOG**  
Centre municipal d'art contemporain  
10 avenue Aristide Briand - 04 76 27 67 64
- **MJC Nelson Mandela**  
30 rue de la Liberté - 04 76 28 13 25

### ESPACE FAMILLE

- Inscription et paiement des activités petite enfance, périscolaires, accueils de loisirs et restauration  
7 place des Écrins - 04 57 38 50 10  
espace.famille@ville-fontaine.fr
- Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
  - Mardi : 8h30 à 12h et de 15h à 17h
  - Mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
  - Jeudi : 8h30 à 12h et de 15h à 17h
  - Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

### JEUNESSE

- **Service jeunesse**  
5/7 place des Écrins - 04 76 85 91 17
- **Point information jeunesse (Pij)**  
48 avenue Aristide Briand - 04 76 56 21 91  
Horaires du Pij : pendant l'année scolaire
  - Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 18h30
  - Mercredi de 10 h à 12 h et 13h30 à 18h30
 Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 12h et 13h à 16h. Ouverture le dernier samedi du mois pour des ateliers thématiques

### ACCUEILS DE LOISIRS

- **Elsa Triolet** : 3-5 ans et 6-8 ans  
32 bis rue de la Liberté - 04 76 28 75 03
- **Romain Rolland** : 8-11 ans  
Centre social Romain Rolland  
113 bd Joliot-Curie - 04 76 27 13 09
- **3 POM'** : 3-5 ans  
13 rue Henri Roudet - 04 76 28 76 50
- **Saint-Nizier** : 4-11 ans (vacances d'été) ;  
7-11 ans (vacances d'hiver)  
04 76 56 37 91

### CARNET

#### → MARIAGE

**Octobre**  
Alexia San Vicente et Ali Askri

#### → NAISSANCES

**Août**  
Marie Liber Brun

**Septembre**  
Melya Dogan  
Andranick Kamalian

**Octobre**  
Robin Dugué

## Espace famille : changement d'horaires



L'espace famille est un lieu unique d'inscriptions et de paiements pour les activités petite enfance, périscolaires du matin et du soir, la restauration scolaire et les accueils de loisirs 3/14 ans des mercredis et vacances scolaires.

### Espace famille

- Lundi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi : 8h30 à 12h et de 15h à 17h
- Mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi : 8h30 à 12h et de 15h à 17h
- Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

### 7 place des Écrins

Plus d'infos : 04 57 38 50 10



## Nourrir les oiseaux en hiver

Pour les oiseaux, la nourriture est indispensable pour affronter l'hiver et les basses températures. Or, c'est souvent à cette époque que les aliments sont les plus rares. Vous pouvez commencer le nourrissage aux premières gelées et l'étendre jusqu'au mois de mars lorsque l'hiver se prolonge. Réduisez petit à petit les rations quand le temps se radoucit. Vous devez leur donner à manger uniquement pendant cette période sensible. La graine de tournesol biologique est la meilleure pour les oiseaux granivores. Avoine, blé, maïs et cacahuètes non salées conviennent aussi pour les passereaux. Les oiseaux insectivores se nourriront de matières et corps gras tels que des pains de graisse. L'eau est essentielle aussi en hiver pour la survie des oiseaux.



COVID 19 • RECONFINEMENT

Nos habitudes changent

Ne pas

se perdre  
de vue

Fontainois,  
restons solidaires de **nos aînés**